



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 1^{er} octobre 2021

ORDRE PUBLIC

INTERDICTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL AUX ABORDS DU STADE DE LA MOSSON A L'OCCASION DE LA 9^{ème} JOURNEE DE LIGUE 1

La reprise du championnat de France de football (2021 -2022) est entachée par de nombreux incidents. A Montpellier, des altercations, des violences et des vols entre supporters ont été observés lors des derniers matches.

Le mercredi 22 septembre, en marge de la rencontre entre Montpellier et Bordeaux au stade de la Mosson, un bus transportant des supporters a été attaqué par des individus. La rixe qui s'est déroulée sur la voie publique a nécessité l'intervention de nombreuses forces de sécurité et de secours. 16 personnes ont été blessé à l'occasion de ces échauffourées. L'enquête judiciaire se poursuit, et des sanctions administratives d'interdiction de stade seront prises à l'encontre des individus formellement identifiés.

Le préfet de l'Hérault s'est engagé à prendre toutes les mesures utiles pour lutter contre ces violences.

Dans le cadre de la 9^{ème} journée de Ligue 1, un match opposera ce samedi 2 octobre 2021, au stade de la Mosson, le MHSC et le RC Strasbourg.

Face aux risques avérés de troubles à l'ordre public, Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault a décidé par arrêté :

► **D'interdire la consommation d'alcool sur l'espace public (hors terrasses extérieures autorisées) ainsi que la vente à emporter de boissons alcoolisées aux abords immédiats du stade de la Mosson de 12 heures à 20 heures.**

(cf plan délimitant le périmètre d'interdiction)

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

